



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU MOULIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

La présence de Chlorothalonil R471811 conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE DE MOULIN R4, SOURCE MOULIN R1.
L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7026
personnes sur 16 communes. Le responsable des
installations est : « SIE DE SEILLE ET MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **26**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **41,2 mg/L**
Valeur maxi : **48 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **60 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0,423 microgramme/L**
(chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil
r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager
un apport complémentaire en fluor, il convient de
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,045 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **26 °f**
Valeur maxi : **27,4 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE
En période de sécheresse, limitez
autant que possible votre utilisation
de l'eau du robinet pour les usages
autres qu'alimentaires et d'hygiène
corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025

UDI 054002197

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU BOUCLE DE LOISY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. La présence de Chlorothalonil R471811 conduit également à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2024. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée sont à mener.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIT N°1, PUIT N°2, PUIT N°4, PUIT N°5. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3429 personnes sur 12 communes. Le responsable des installations est : « SIE DE SEILLE ET MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **95 %**
Valeur maxi : **3 n/100 ml**

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **20**
Valeur moyenne : **43,7 mg/L**
Valeur maxi : **58 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **60 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0,477 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **29 °f**
Valeur maxi : **34 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÈCHERESSE
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/04/2025

UDI 054002198

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.